

30 juin 2026
Non vérifié

Rapport financier trimestriel

Premier trimestre



Table des matières

Compte rendu	2
Résultats financiers – Points saillants	3
Analyse des risques	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	5
Résultats financiers	6
Financement <i>ex ante</i>	8
Liquidités mobilisables	9
Déclaration de responsabilité de la direction	10
États financiers condensés et notes complémentaires.....	11
État condensé de la situation financière	11
État condensé du résultat global	12
État condensé des variations des capitaux propres.....	13
État condensé des flux de trésorerie.....	14
Notes complémentaires.....	15
1 – Informations générales	15
2 – Informations significatives sur les méthodes comptables.....	16
3 – Titres de placement	17
4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	17
5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	18
6 – Charges d'exploitation.....	19
7 – Transactions entre parties liées	19

Compte rendu

Premier trimestre – exercice 2026-2027

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2026 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2026, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 276 millions de dollars qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (272 millions), produits tirés des placements (87 millions), augmentation de 50 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision »), charges d'exploitation (16 millions) et charge d'impôt (17 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC affichait un bénéfice net de 376 millions de dollars qui se ventilait comme suit : produits tirés des primes (290 millions), produits tirés des placements (70 millions), hausse de la provision (50 millions), charges d'exploitation (16 millions) et charge d'impôt (17 millions).

Les produits tirés des primes du trimestre terminé le 30 juin 2026, soit 272 millions de dollars, sont en baisse de 17 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse est surtout attribuable au changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, partiellement contrebalancé par la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements du trimestre terminé le 30 juin 2026 s'élèvent à 87 millions de dollars, soit 17 millions de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (11 597 millions de dollars au 30 juin 2026 contre 10 246 millions au 30 juin 2025) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (3,11 % au 30 juin 2026 contre 2,85 % au 30 juin 2025).

Les charges d'exploitation nettes du trimestre terminé le 30 juin 2026 se sont élevées à 16 millions de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt.

Au 30 juin 2026, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se chiffrait à 2 100 millions de dollars, soit 50 millions de plus qu'au 31 mars 2026, ce qui s'explique avant tout par une augmentation du risque de perte lié aux dépôts assurés provenant de nouvelles institutions membres, partiellement compensée par une diminution des probabilités de défaillance.

Au 30 juin 2026, le total des actifs de la SADC s'élevait à 11 901 millions de dollars, dépassant de 314 millions le total inscrit au 31 mars 2026. La hausse résulte surtout des primes d'assurance à recevoir de 270 millions de dollars comptabilisées au premier trimestre qui demeuraient impayées au 30 juin, les déclarations annuelles des dépôts assurés et les paiements de primes connexes étant exigibles le 15 juillet, ainsi que de la croissance du portefeuille de placements de 38 millions de dollars.

Au 30 juin 2026, le financement *ex ante* de la SADC (11 873 millions de dollars) correspondait à 90 points de base des dépôts assurés (1 315 milliards de dollars). La SADC s'est engagée à examiner son cadre de financement *ex ante* une fois atteinte la cible de 85 points de base. Maintenant que la cible est dépassée, la SADC entreprend un examen de ses besoins de financement en vue d'une mise à jour de la cible.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources, et il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Dans le cadre de son programme de GRE, la direction réévalue sans cesse ses stratégies d'atténuation pour tous les risques importants auxquels est exposée la SADC. Ces risques, qui pourraient compromettre gravement la capacité de la SADC à réaliser ses objectifs stratégiques, sont présentés dans le Rapport annuel 2026 de la SADC; ils demeurent les mêmes.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Le 15 juillet 2026, les institutions membres ont transmis leurs déclarations annuelles des dépôts assurés. Sur la base de ces déclarations, les dépôts assurés que les institutions membres détenaient au 30 avril 2026 totalisaient 1 315 milliards de dollars (1 291 milliards au 30 avril 2025), et les primes pour l'exercice 2026-2027 totalisent 1 088 millions de dollars (1 158 millions en 2025-2026).

Conseil d'administration, direction et personnel

Conseil d'administration

Le 10 juin 2026, Ben Gully a quitté ses fonctions de surintendant adjoint, Secteur de la surveillance, au Bureau du surintendant des institutions financières. Il a donc cessé de siéger au conseil d'administration de la SADC.

Le 10 juin 2026, Angie Radiskovic a succédé à M. Gully au poste de surintendante adjointe, Secteur de la surveillance, et est devenue membre du conseil d'administration de la SADC.

Le 30 juin 2026, Andrew Kriegler a quitté ses fonctions d'administrateur au conseil d'administration de la SADC.

Direction

Jordan Rosenbaum, chef des services financiers, a quitté la SADC avec prise d'effet le 20 juillet 2026. Nadine Saryeddine, chef de la gestion des risques, assumera les fonctions de chef des services financiers jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire au poste.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 30 juin 2026 et le trimestre terminé le 30 juin 2025

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 30 juin		Écart Augmentation (diminution)	
	2026	2025	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	272 472	289 561	(17 089)	(6 %)
Produits tirés des placements	86 783	70 018	16 765	24 %
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	(50 000)	100 000	(200 %)
Charges d'exploitation	15 884	16 157	(273)	(2 %)
Charge d'impôt	17 341	16 949	392	2 %
Résultat net	276 030	376 473	(100 443)	(27 %)

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans l'une des cinq catégories de tarification établies. Le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2025-2026. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2026-2027, établis à partir de la Déclaration des dépôts assurés au 30 avril 2026, devraient atteindre 1 088 millions de dollars, comparativement à 1 158 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une diminution de 6 %. Cette baisse est surtout attribuable au changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, partiellement contrebalancé par la croissance des dépôts assurés. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues. Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2026 totalisent 272 millions de dollars, en baisse de 6 % comparativement aux 290 millions de la période correspondante de l'exercice précédent.

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements du trimestre terminé le 30 juin 2026 s'élèvent à 87 millions de dollars, soit 17 millions de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (3,11 % au 30 juin 2026 contre 2,85 % au 30 juin 2025).

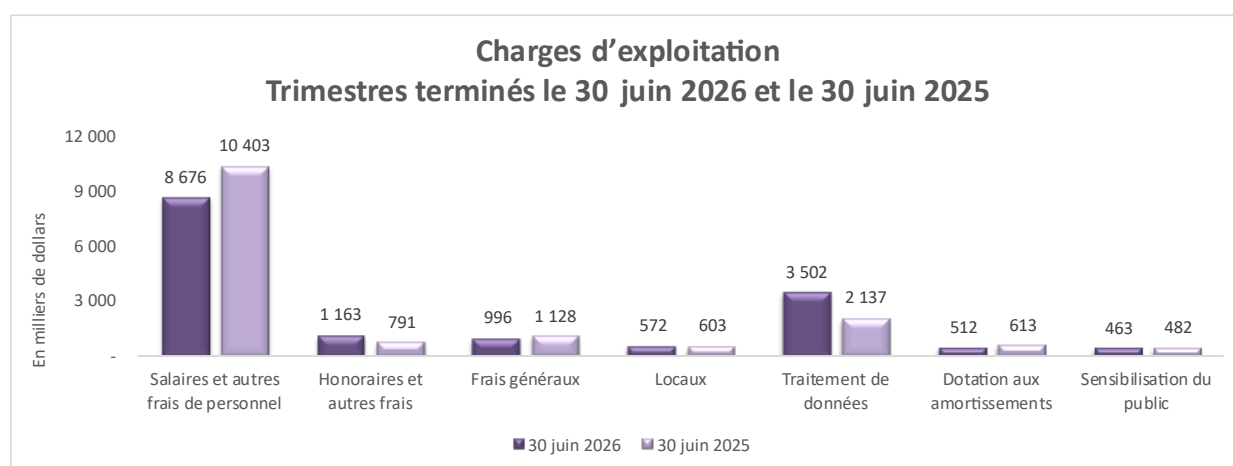
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, les pertes prévues en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 30 juin 2026, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2 100 millions de dollars, en hausse de 50 millions depuis la fin du trimestre précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation du risque de perte, contrebalancée en partie par une baisse du taux de probabilité de défaillance. Comparativement à la même période de l'exercice précédent, la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a été supérieure de 10 millions de dollars, principalement en raison d'un risque de perte accru.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation nettes du trimestre terminé le 30 juin 2026 se sont élevées à 16 millions de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt. Les principaux changements d'une année à l'autre dans la composition des charges d'exploitation comprennent une hausse des coûts de traitement des données et des honoraires, principalement attribuable à l'avancement du projet de modernisation de la collecte de données, contrebalancée par une diminution des coûts de personnel et des frais généraux. La diminution des coûts de personnel est principalement attribuable à la réduction des effectifs à la suite de la restructuration organisationnelle effectuée au cours de l'exercice précédent, tandis que la diminution des frais généraux s'explique principalement par une baisse de l'amortissement, certains actifs ayant été entièrement amortis au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2026, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 17 millions de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt.

Résultats prévus pour l'exercice 2026-2027, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2026-2027		Écart	
	Prévisions	Plan	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	1 088	1 034	54	5 %
Produits tirés des placements	380	366	14	4 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	100	-	-
Charges d'exploitation	74	74	-	-
Charge d'impôt	77	73	4	5 %
Résultat net	1 217	1 153	64	6 %

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2026-2027 à 2030-2031 de la SADC (le « plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 1 034 millions de dollars pour l'exercice 2026-2027, soit 54 millions de plus (ou 5 %) que l'estimation actuelle de la direction (1 088 millions). Le plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements correspond à 380 millions de dollars, soit un écart de 14 millions par rapport aux 366 millions annoncés dans le plan. En effet, les produits tirés des primes et les rendements des placements ont été plus élevés que prévu.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue est conforme au montant annoncé dans le plan.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation prévues pour l'exercice 2026-2027 devraient atteindre 74 millions de dollars, comme prévu dans le plan.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement ex ante pour couvrir

d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Au 30 juin 2026, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 11 873 millions de dollars, soit l'équivalent de 90 points de base des dépôts assurés. La SADC s'est engagée à examiner son cadre de financement *ex ante* une fois atteinte la cible de 85 points de base. Maintenant que la cible est dépassée, la SADC entreprend un examen de ses besoins de financement en vue d'une mise à jour de la cible.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

(en millions de dollars canadiens)	30 juin 2026	31 mars 2026
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	23	17
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	11 671	11 608
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts en vertu de la <i>Loi sur la SADC</i>	38 000	38 000
Total des liquidités mobilisables	49 694	49 625

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la *Loi sur la SADC*, la société d'État est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 30 juin 2026, elle pouvait emprunter jusqu'à 38 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et le ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers trimestriels condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels condensés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels condensés.

Les états financiers trimestriels condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels condensés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.



Gina Byrne
Présidente et première dirigeante



Nadine Saryeddine
Chef de la gestion des risques

Ottawa, Canada
12 août 2026

Ottawa, Canada
12 août 2026

États financiers condensés et notes complémentaires

État condensé de la situation financière

Au 30 juin 2026 et au 31 mars 2026 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2026	31 mars 2026
ACTIFS			
Trésorerie		23 310	16 990
Titres de placement	3	11 596 595	11 558 984
Primes d'assurance à recevoir		270 262	-
Clients et autres débiteurs		93	133
Paielements anticipés		2 534	2 255
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	4 958	5 249
Immobilisations corporelles		2 690	2 785
Immobilisations incorporelles		70	138
Actif d'impôts différés		823	823
TOTAL DES ACTIFS		11 901 335	11 587 357
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		11 938	16 025
Passif d'impôts exigibles		4 932	17 093
Obligations locatives	4	5 899	6 209
Produits tirés des primes différés		4 585	-
Avantages du personnel		842	921
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	2 100 000	2 050 000
Total des passifs		2 128 196	2 090 248
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		9 773 139	9 497 109
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		11 901 335	11 587 357

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé du résultat global

Trimestres terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 (en milliers de dollars canadiens)

		Trimestre terminé le 30 juin	
	Notes	2026	2025
PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes		272 472	289 561
Produits tirés des placements		86 783	70 018
		359 255	359 579
CHARGES			
Charges d'exploitation	6	15 884	16 157
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	50 000	(50 000)
		65 884	(33 843)
Résultat net avant impôt		293 371	393 422
Charge d'impôt		17 341	16 949
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		276 030	376 473

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des variations des capitaux propres

Trimestres terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 (en milliers de dollars canadiens)

TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2026	9 497 109
Total du résultat global	276 030
Solde au 30 juin 2026	9 773 139
Solde au 31 mars 2025	8 060 271
Total du résultat global	376 473
Solde au 30 juin 2025	8 436 744

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des flux de trésorerie

Trimestres terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 30 juin	
	2026	2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Total du résultat global	276 030	376 473
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	512	613
Produits tirés des placements	(86 783)	(70 018)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	30	27
Charge d'impôt	17 341	16 949
Charge au titre des avantages du personnel	21	31
Paiement au titre des prestations définies	(100)	-
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	(270 262)	(288 321)
Diminution des clients et autres débiteurs	40	349
Augmentation des paiements anticipés	(279)	(345)
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(4 087)	(1 559)
Augmentation des produits tirés des primes différés	4 585	1 413
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	(50 000)
Intérêts reçus	72 894	64 266
Intérêts payés sur les obligations locatives	(30)	(27)
Impôt sur le résultat payé	(29 504)	(25 425)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	30 408	24 426
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48)	(204)
Achat de titres de placement	(1 082 132)	(825 505)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	1 058 410	806 450
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(23 770)	(19 259)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(318)	(322)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(318)	(322)
Augmentation nette de la trésorerie	6 320	4 845
Trésorerie, au début	16 990	13 398
Trésorerie, à la fin	23 310	18 243

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est situé au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC est investie du mandat suivant : fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres; encourager la stabilité du système financier au Canada; poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la *Loi sur la SADC*. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui respecte ses obligations légales.

En avril 2024, dans son budget, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'entreprendre un examen du cadre d'assurance-dépôts. Ce travail sera dirigé par le ministère des Finances Canada, en collaboration avec la SADC et d'autres organismes du secteur financier. Le gouvernement tient des consultations et étudie les changements devant être apportés au cadre de protection des déposants, le cas échéant, pour mieux répondre aux besoins changeants de la population canadienne et assurer la stabilité financière.

En janvier 2026, la SADC a reçu une directive (C.P. 2026-0015), en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques avec le cadre stratégique de la politique « Achetez canadien » et avec les instruments de politique émis en vertu de

l'article 6 de ce cadre (qui peut être modifié à l'occasion), d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de l'exécution de cette directive dans son prochain plan d'entreprise. La SADC a alors apporté des modifications à sa Politique d'approvisionnement et d'adjudication de contrats et les a fait approuver par son conseil d'administration. Elle a depuis mis à jour ses processus et pratiques. La SADC a l'intention de mettre à jour ses procédures écrites et elle rendra compte de l'application de la directive dans son prochain plan d'entreprise.

Le 12 août 2026, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels condensés sont établis en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités au 31 mars 2026 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

2 – Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels condensés et les états financiers audités au 31 mars 2026 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2026 et pour l'exercice terminé à cette date; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

3 – Titres de placement

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

<i>Au 30 juin 2026 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Profit latent	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	11 596 595	74 580	8 902 808	2 768 367	-	11 671 175
Total des titres de placement	11 596 595	74 580	8 902 808	2 768 367	-	11 671 175

<i>Au 31 mars 2026 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Profit latent	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	11 558 984	48 574	8 841 764	2 765 794	-	11 607 558
Total des titres de placement	11 558 984	48 574	8 841 764	2 765 794	-	11 607 558

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2026	31 mars 2026
AAA	8 854 594	8 813 906
AA	436 685	438 255
AA-	967 202	915 412
A+	1 048 303	1 391 411
A	289 811	-
Total des titres de placement	11 596 595	11 558 984
Rendement effectif moyen pondéré (%)	3,11	3,01

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 30 juin 2026, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2026).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2031 respectivement.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2026	5 248	1	5 249
Ajouts	-	8	8
Dotation aux amortissements	(298)	(1)	(299)
Solde au 30 juin 2026	4 950	8	4 958

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2026	6 208	1	6 209
Ajouts	-	8	8
Charges financières	30	-	30
Paielements de loyers	(347)	(1)	(348)
Solde au 30 juin 2026	5 891	8	5 899

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2026, la SADC a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La charge d'intérêts sur les obligations locatives (30 000 \$) figure à l'état du résultat global du trimestre terminé le 30 juin 2026. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 30 000 \$, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 318 000 \$, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Moins d'un an	1 376	4	1 380
Entre un et cinq ans	4 695	4	4 699
Plus de cinq ans	91	-	91
Total	6 162	8	6 170

5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux sorties futures de ressources représentatives d'avantages économiques que la société d'État pourrait devoir constater dans le cadre de son mandat d'assureur-dépôts (assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres) et d'autorité de règlement. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2026	2 050 000
Augmentation de la provision	50 000
Solde au 30 juin 2026	2 100 000

6 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation des charges d'exploitation de la SADC pour les trimestres terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le	
	30 juin	
	2026	2025
Salaires et autres frais de personnel	8 676	10 403
Honoraires et autres frais	1 163	791
Frais généraux	966	1 101
Locaux	572	603
Traitement de données	3 502	2 137
Dotation aux amortissements	213	309
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	299	304
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	30	27
Sensibilisation du public	463	482
Total des charges d'exploitation	15 884	16 157

7 – Transactions entre parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.